

## Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement<sup>1</sup>

### 1. DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Qualité :

Domicile:

Numéro de téléphone:

Numéro de télécopie :

Date de la demande :

### 2. PRESENTATION DU PROJET

- Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.):
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc.):
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage,...):

*Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).*

### 3. SITUATION EXISTANTE DE DROIT EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

---

<sup>1</sup> Annexe VI de la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'environnement ( AGW du 17 mars 2005)

○ Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

○ Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA).

○ Le terrain est-il situé :

○ dans un lotissement ou un permis d'urbanisation non périmé?

OUI	NON
-----	-----

○ dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde?

OUI	NON
-----	-----

○ à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique?

OUI	NON
-----	-----

○ dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000?

OUI	NON
-----	-----

○ à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000?

OUI	NON
-----	-----

#### 4. DESCRIPTION DU SITE AVANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

○ Relief du sol et pente du terrain naturel:<sup>2</sup>

○ inférieure à 6%

○ entre 6 et 15 %

○ supérieure à 15 %

○ Nature du sol:

○ Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide, etc.):

---

<sup>2</sup> Pour la pente du terrain naturel, biffer les mentions inutiles.

- Présence de nappes phréatiques, de points de captage:
  
- Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement:
  
- Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels:
  
- Evaluation sommaire de la qualité biologique du site:
  
- Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières:
  
- Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel,...):
  
- Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde? 

OUI	NON
-----	-----
- Présence d'un site archéologique? 

OUI	NON
-----	-----
- Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières? 

OUI	NON
-----	-----

## 5. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

### *a) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols*

- dans l'atmosphère? 

OUI	NON
-----	-----
- Indiquez-en:
  - la nature;
  - le débit.

### *b) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides*

- dans les eaux de surface? 

OUI	NON
-----	-----
- dans les égouts? 

OUI	NON
-----	-----
- sur ou dans le sol? 

OUI	NON
-----	-----
- Indiquez-en:
  - la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...);
  - le débit ou la quantité

*Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.*

***c) Le projet supposera-t-il des captages?***

- en eau de surface:
  - lieu:
  
  - quantité:
  
- en eaux souterraines:
  - dénomination du point de captage:
  
  - quantité:

***d) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé.***

**e) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage?**

OUI	NON
-----	-----

- de quel type?
- de façon permanente ou épisodique?

**F) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie:**

- pour le transport de produits:
  
- pour le transport de personnes:
  - localisation des zones de parking:
  
  - localisation des pipe-lines, s'il y en a:

**g) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique général du site?**

OUI	NON
-----	-----

**h) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion?**

OUI	NON
-----	-----

**i) Intégration au cadre bâti et non bâti:** risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation).

**j) Compatibilité du projet avec les voisinages** (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc.).

**k) Risques d'autres nuisances éventuelles.**

**l) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel.**

*m) Boisement et/ou déboisement.*

*n) Nombre d'emplacements de parkings.*

*o) Impact sur la nature.*

*p) Construction ou aménagement de voirie.*

*q) Epuration individuelle.*

**6. JUSTIFICATION DES CHOIX ET DE L'EFFICACITE DES MESURES PALLIATIVES OU PROTECTRICES EVENTUELLES OU DE L'ABSENCE DE CES MESURES**

## **7. MESURES PRISES EN VUE D'EVITER OU DE REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DE L'ENVIRONNEMENT**

- les rejets dans l'atmosphère:
  
- les rejets dans les eaux:
  
- les déchets de production:
  
- les odeurs:
  
- le bruit:
  
- la circulation:
  
- l'impact sur le patrimoine naturel:
  
- l'impact paysager:



**8. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION QUI ONT ETE EXAMINEES PAR LE DEMANDEUR ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX DE CE DERNIER, EU EGARD AUX EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT<sup>3</sup>.**

**9. RESUME NON TECHNIQUE DES POINTS 2 à 8.**

Date:

Signature du demandeur:

---

<sup>3</sup> En la matière, il convient d'avoir égard à la jurisprudence du Conseil d'Etat qui considère « qu'en toute hypothèse, l'examen de la possibilité d'une solution alternative n'a de sens que si la localisation choisie par l'auteur du projet - et non par l'autorité administrative - se heurte à des objections sérieuses liées au bon aménagement des lieux. » Voy. C.E. n° 210 607 du 21 janvier 2011.